

Cadre réservé à EAU D'AZUR		
Dossier n° : ANC Déposé le : Type de dépôt : ☐ mail ☐ courrier ☐ dépôt bureau		

DEMANDE DE DIAGNOSTIC D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIE

	Situation du bien				
Situation du b					
COMMUNE:					
Adresse:					
	l'adresse :				
•	Ville :				
	adastrales : Section(s) :				
Demandeur					
Propriétaire de	e l'habitation :				
Nom, prénom :					
Date de naissa	nceLieu de naissance				
	ale				
-	n du gérant :				
N° SIRET:					
(Joindre obligato	irement un extrait Kbis datant de moins de 3 mois, délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce.)				
Adresse :					
Code Postal :					
•	Portable:				
Courriel:					
Occupant de l	habitation (si différent du propriétaire) :				
Téléphone :	Portable :				
Coordonnées	du mandataire, s'il y en a un :				
	raison sociale:				
Code Postal :	Ville:				
	Portable :				
Télécopie :					
Courriel:	@				
Autre(s) desti	nataire(s) du rapport de diagnostic, par messagerie électronique :				
Courriel:					

Caractéristiques de l'habitation Type de résidence : principale secondaire Habitation individuelle Nombre de pièces principales : Surface habitablem² ■ Bâtiment comportant plusieurs logements Nombre de logements Nombre total de pièces principales : Surface habitable m² Autre type de locaux (restaurant, hôtel, camping, golf...) Nature : Nombre de logements Nombre total de pièces principales Surface habitable.....m² Annexe(s) au logement(s) (piscine, cuisine d'été, etc...): - La prestation, objet de la présente demande, donnera lieu à perception d'une redevance au

Redevance à Eau d'Azur :

profit de EAU D'AZUR d'un montant de 189.76€ HT (208.74€ TTC).

Cette redevance sera à régler à l'Agent Comptable de EAU d'AZUR dès réception de la facture qui précisera les modalités de paiement. Le rapport ne sera transmis qu'après réception du règlement. Celui-ci pourra être effectué par carte bancaire auprès de l'Agence Comptable afin de réduire les délais et permettre une mise à disposition du rapport par mail. Si vous souhaitez opter pour ce mode règlement, il conviendra de contacter l'agence comptable de EAU d'AZUR au 0 969 36 05 06 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h15 (choisir l'option 2).

Le demandeur s'engage à :

- S'assurer que la propriété soit ALIMENTEE en EAU, faute de quoi, les écoulements pouvant être vérifiés, un avis défavorable sera émis ;
- Fournir tous les DOCUMENTS concernant le dispositif d'assainissement de la propriété (photos de l'installation, caractéristiques techniques de la fosse septique et de l'épandage, factures de matériaux, de vidange, piscine, étude de sol, etc.);

_	S'acquitter de	la rodovanco	nróvilo (danc la	cadro di	u diagnost	ic du pr	rácant de	secior
-	2 acquitter de	ia redevance	prevue (nans le	cagre di	u diadnosi	ic au bi	esent ac	ossier.

Fait à :	Le:
Nom, prénom et <u>signature</u> du dem	andeur ou de son représentant :

Veiller à l'OUVERTURE de TOUS les REGARDS, afin de permettre au contrôleur d'accéder à l'ensemble du dispositif (prétraitement et traitement) faute de quoi, en application de l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012, un avis défavorable sera émis.

La demande dûment complétée et signée devra être retournée à :

- de préférence par mail à : spanc.riviera@veolia.com
- ou par courrier sous condition des délais postaux à : VEOLIA SPANC EAU D'AZUR Chemin des Baraques 06200 NICE